

le nouveau Journal de Dole

# INONDATIONS

© Médiathèque du  
Grand Dole  
Collection Velin

*Un week-end noir pour toute la région Est de la France : le Jura et plus particulièrement l'arrondissement de Dole n'a pas échappé à la catastrophe.*

*Pour la troisième fois, depuis le début de l'année 1983, les eaux envahissent la terre, le 19 avril, puis le 16 mai (on se rappelle que les pompiers avaient alors sauvé 316 bêtes) et enfin, le 25 mai.*

*Tout le monde s'entend pour qualifier cette dernière crue d'exceptionnelle (cote maximum enregistrée à Besançon : 7,54 m, à Dole (Jardin Philippe) : 4,92 m). Mais le Jura a été relativement plus épargné que les autres départements, grâce aux mesures prises en 1956, mesures qui devaient aboutir à la construction de nombreuses digues. Ces travaux, financés par le conseil général ont permis de fixer les lits des rivières, voire même de les corriger, leur réalisation avait, à l'époque, fait couler beaucoup d'encre. Aujourd'hui, ils ont permis d'éviter le pire.*

*Autres caractéristiques de ces inondations exceptionnelles : une décrue très rapide de la Loue. Pour exemple, la cote de Petit-Noir qui le 30 mai à 15 heures indiquait encore 4,05 m alors que le 31 mai à 11 heures elle n'était plus que de 3,10 m.*

## L'HEURE DU BILAN

### Les digues

L'ensemble du réseau des digues a tenu, mais les eaux se sont répandues par-dessus ces digues submergées. Les interventions de l'équipement ont été nombreuses, renforçant les digues submergées avec des sacs de sable et de terre. On a dit qu'à Parcey la digue avait lâché. Il n'en était rien, fort heureusement, car les dégâts auraient alors été considérables. Il s'agissait de la rupture d'une contre-digue n'ayant en fait qu'un rôle mineur.

### Eau potable

Un souci majeur : la surveillance des stations d'épuration et des stations de pompage. En effet, en envahissant les stations d'épuration, les inondations pouvaient provoquer une importante pollution des eaux de consommation. Des contrôles réguliers ont été opérés par la DDASS. Seule la population de Fraisans doit prendre des précautions d'hygiène avant de consommer « l'eau du robinet ».

### Les routes

Nombreuses ont été les routes coupées. Certaines ont eu à subir de sérieux dommages, tel la route de Champdivers qui s'est effondrée vendredi, ou la route de Brevans à Falletans, au niveau du pont de Mouchard où l'eau a provoqué d'importants trous dans la chaussée. L'équipement doit aujourd'hui faire face à des dépenses importantes dont le

financement n'était pas prévu. Des crédits seront demandés au conseil général qui doit se réunir à titre exceptionnel le 10 juin.

Actuellement, les services techniques tirent les conséquences d'une crue exceptionnelle et essaient de trouver une solution permettant une évacuation plus rapide des eaux.

### Les agriculteurs

Les dégâts sont très importants. Tout d'abord les inondations en plaine ont compromis tous les semis qui doivent être refaits. Mais là, c'est le jeu du quitte ou double compte-tenu de la date (normalement le maïs ne doit plus être semé après le 15 mai).

Autre problème de taille : en se répandant dans les champs, les eaux ont déposé des alluvions qui rendent l'herbe inconsommable. Il va falloir faucher, puis brûler et attendre que ça repousse. Les bêtes ne peuvent plus pâturer, il se pose donc un problème d'alimentation des bestiaux. Certains agriculteurs récupèrent l'herbe de vergers. On a même récupéré l'herbe des pelouses de l'hôpital Pasteur.

Heureusement que l'échange fonctionne entre les agriculteurs. D'autre part, les inondations ont détruits les nids des animaux, noyant les jeunes et compromettant largement l'abondance du gibier cet automne.



Vue du faubourg de Chalons



La route à Gevry



Le moral en toute circonstance (rue d'Azans)



Les bords du Doubs

## QUI PAIERA ?

Pour l'heure, il est impossible de chiffrer le montant des dégâts. Les eaux sont encore trop hautes. Mais d'ores et déjà se pose la question des

indemnités. On doit distinguer de façon nette les biens immobiliers et mobiliers d'une part et les exploitations agricoles d'autre part.

### Procédure des catastrophes naturelles

Elle concerne les biens immobiliers et mobiliers en application à la loi du 13 juillet 1982. L'extension de la garantie aux catastrophes naturelles étant automatique pour toute personne ayant souscrit à une assurance « dommages-habitation ». Un inventaire des dégâts doit être fait, à l'initiative du

maire, pour chaque maison sinistrée.

Les calamités agricoles n'entrent pas dans ce cadre sauf pour les bêtes enfermées et les récoltes entreposées à l'intérieur des bâtiments à condition toutefois qu'elles aient été assurées.

### Le fonds national de calamité agricole

Le préfet du Jura a demandé cette aide financière de l'état pour tout le département. Une commission d'enquête sera nommée pour une évaluation des dégâts, conformément à la loi du 10 juillet 1964.

Pour obtenir cette aide et les avantages qui en découlent, il faut remplir une déclaration de sinistre qui sera adressée à la Direction départe-

mentale de l'agriculture. Une décision de principe reste à prendre. En effet, cette indemnité concerne seulement les cultures aréolées par les catastrophes naturelles. Les pertes dues à l'impossibilité d'ensemencer les champs en raison du mauvais temps ne sont théoriquement pas indemnisées, le préfet du Jura est bien conscient de cette difficulté.

# INONDATIONS

© Médiathèque du Grand Dole Collection Velin

## MISE EN PLACE D'UN PC INONDATIONS

On a beaucoup parlé de l'action du PC de vigilance pendant la période de grande crue. Mais quelles sont les procédures appliquées pour obtenir une coordination à grande échelle de tous les services ?

Avant tout, il faut prévoir la crue, afin de mobiliser tout le monde. Pour cette prévision deux points clés : un relevé de cote à Besançon Saint-Paul pour le Doubs et à Ornans pour la Loue.

Si le Doubs atteint 4 m et la Loue 1,50 m en ces points, le préfet, le sous-préfet, l'équipement, la gendarmerie et les maires des communes non-dables sont prévenus. Si les cotes atteignent respectivement 6 m et 2,20 m, le sous-préfet décide la mise en place d'un PC-ORSEC inondations, sur proposition de l'ingénieur d'arrondissement de l'équipement. Dès lors, sous l'autorité du sous-préfet, chacun assume sa mission : les maires, informés par télégramme de l'évolution de la situation, ren-



Le P.C. de vigilance

seignent la population et organisent les moyens de protection dans leur commune. L'équipement continue à assurer l'alerte et les prévisions et doit faire face à la surveillance des digues, réparations éventuelles et fonctionnement des transports. Les pompiers centralisent les informations et les décisions d'interven-

tions (secours et sauvetage). La gendarmerie et la police, assurent le service d'ordre, la centralisation et le contrôle des renseignements. Enfin, le contrôle médical et sanitaire est assuré directement par la DDASS. Dès l'alerte, de combien de temps le PC dispose-t-il pour s'organiser ? On sait que la crue annoncée à Besançon Saint-Paul met 10 h pour arriver à Orchamps, puis 7 h pour venir d'Orchamps à Dole ; il lui faudra encore 22 h pour quitter le Jura (Neublans). Pour la Loue, la crue annoncée à Ornans mettra 14 h pour arriver à Chamblay puis à nouveau 3 h pour arriver à Souvans. 11 h après elle est à Nevy et 11 h plus tard à Parcey qui occupe la délicate place de confluence des eaux du Doubs et de la Loue.

Pendant ces 4 jours, le PC a fonctionné nuit et jour. M. Burgogne, commissaire adjoint de la république nous a dit sa satisfaction devant le parfait fonctionnement du



Au bord du canal des Tanneurs



Un ponton perdu en mer



**Pour que chaque semaine  
TRANQUILLEMENT  
INSTALLE DANS  
VOTRE FAUTEUIL  
vous puissiez vivre  
l'actualité de la  
région doloise**

**ABONNEZ-VOUS  
AU NOUVEAU JOURNAL DE DOLE**

Je m'abonne au Nouveau Journal de Dole

Nom ..... Prénom .....

Rue .....

Localité ..... 91 F

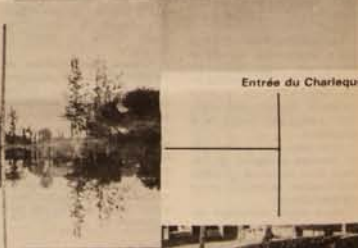
Pour une durée de :  6 mois ..... 182 F  
 12 mois .....

Ci-joint règlement :  chèque bancaire  
 chèque CCP  
 Mandat

Nouveau Journal de Dole CCP 837.18 L Dijon  
**10, rue des Arènes 39100 DOLE. Tél. ....**



Rue de Longwy à Chaussin



Entrée du Charlequin



Vers les jardins Philippe

# TAVAUX

VOTRE CORRESPONDANT  
Mme LECROC  
6, rue Gay-Lussac  
Tél. 81.10.55

## • TAV... « EAU »

Grâce à de nouvelles pompes mises récemment en fonction et rejetant l'eau dans la Blaine, Tavaux a été relativement épargné par les inondations surtout quand on regarde les villages plus près du Doubs !

Néanmoins, il y a eu de nombreux champs sous les eaux, et des dégâts importants rue Boudier, route de l'Abergement et à la Mulotte, comme le témoigne cette photo prise au salon de coiffure « Jacqueline ».

